

VIRUS : PROPA- -GATION



Dans l'air

Sécrétions projetées (toux, éternuement), postillons ou gouttelettes invisibles à l'œil nu, le virus peut circuler sous différentes formes dans l'air.



Les contacts humains

Il existe des risques importants de contamination lors de contacts à moins d'1 m sans mesure de protection.
Rappelez-vous que vous pouvez aussi être porteur sain.



Sur les objets et les surfaces

Il y a risque de contamination lorsque vous portez vos mains au visage après avoir touché des objets ou des surfaces sur lesquels le virus survit plusieurs heures.

TOUTES LES FICHES RÉFLEXES

0. Les bons gestes
1. Les gestes barrières
2. Nettoyage des locaux
3. Manager : préconisations travail à domicile
4. Salariés : préconisations travail à domicile
5. Utilisation des véhicules
6. Utilisation des outils
7. Chargement et déchargement
8. Sortie de confinement : les préconisations
9. Aptitude médicale
10. RSO et autres comportements inappropriés

Covid-19 › les fiches réflexes



CCAS – Filière Prévention Sécurité – mai 2020



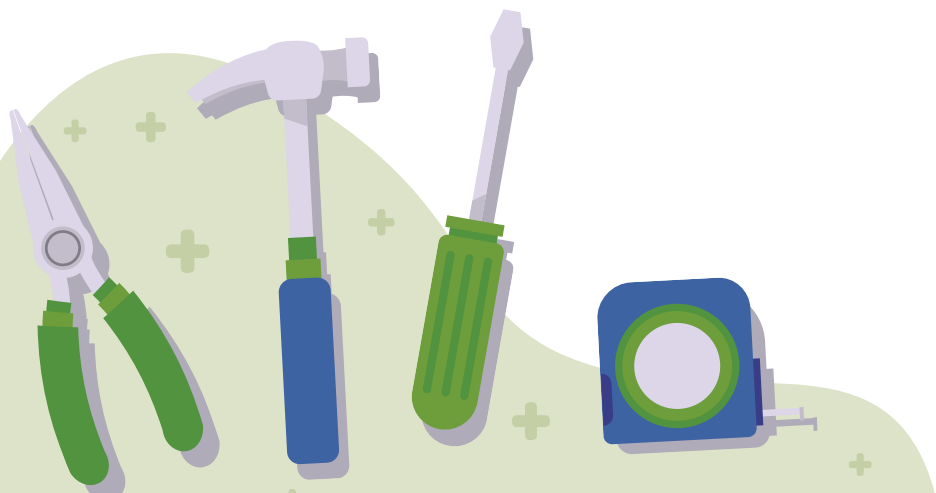
POUR TOUTES
VOS QUESTIONS,
PRENEZ CONTACT
avec votre
manager

activités
sociales
de l'énergie

UTILISER LES OUTILS

Nettoyage et utilisation des outils

- 1 L'utilisation peut se faire si et seulement si le salarié à l'assurance de l'entretien précédemment effectué (traçabilité selon le protocole établi sur votre ppe).
- 2 Être seul lors du remisage ou respecter les consignes de distanciation physique.
- 3 Se laver les mains (lavage d'au moins 30 secondes et séchage avec essuie-mains à usage unique) avec de l'eau savonneuse ou au gel hydro alcoolique.
- 4 Respecter les consignes d'entretien des matériels (voir notices d'entretien). Nettoyage des matériels qui ont été utilisés en respectant les consignes dédiées (électricité, mécanique, périodicité).
- 5 Porter des Masques Anti Projection (MAP) dans les 3 cas d'usages suivants :
 - utilisation lors des déplacements en transports en commun pour se rendre sur le lieu de travail
 - apparition de symptômes sur le lieu de travail d'un salarié
 - intervention avec impossibilité de tenir la distance des 1 mètre
- 6 Éviter de toucher son masque, visage.
- 7 Respecter les consignes de distanciation physique lors de contrôles, entretien, réparation du matériel ou des installations par des prestataires référencés.



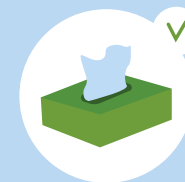
Dans le cadre de la reprise de l'activité courante, après un prêt de matériel, il est impératif de pouvoir consulter la traçabilité des opérations effectuées. Le Responsable hiérarchique est garant de la méthode.

LES GESTES À RESPECTER

La prévention impose de limiter les interactions physiques et de se laver souvent les mains : lavage d'au moins 30 secondes et séchage avec essuie-mains à usage unique, en évitant de retoucher le robinet. Pensez à aérer les locaux.



lavez-vous les mains régulièrement



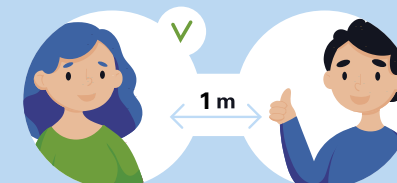
utilisez des mouchoirs jetables



toussez ou éternuez dans votre coude



ne touchez pas votre visage



respectez les règles de distanciation physique